DRIEE ILE-DE-FRANCE
SERVICE NATURE, PAYSAGE ET RESSOURCES
PÔLE ESPACES ET PATRIMOINE NATURELS

Journée régionale d'échanges Natura 2000 – 1er décembre 2017

Le marais - parc départemental du Sausset (source : S. Forteaux, DRIEE)

Actualités et enjeux Natura pour un appui aux animateurs des sites Natura 2000 d'Île-de-France

Parc départemental du Sausset (Villepinte-93)

Synthèse

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

NATURA 2000

l'Europe s'engage en Ile-de-France avec le FEADER

Table des matières

Mots d'accueil....5

Marilyne BARRÉ....5
Mehdi AZDOUD....5
Aurélie VIEILLEFOSSE....5

Actualités Natura 2000....7

Le réseau Natura 2000 en Île-de-France....7
Sylvie FORTEAUX....7
Programmation 2014-2020, animation et contrats....7
Rapportages communautaires DHFF/DO....9
Mise à jour des formulaires standards de données....9
Enquête nationale sur les mesures de gestion....10
Suivi de l'état de conservation dans le réseau francilien....11
Échanges avec la salle....12

Actualités régionales Natura 2000....13
Jérémy LE RAY....13
Le Programme de développement rural FEADER 2014-2020 en Île-de-France....13
La mise en œuvre du FEADER en Île-de-France....14
Point de situation sur les mesures Natura 2000....15
Échanges avec la salle....15

Interventions et échanges sur les enjeux Natura 2000 franciliens pour un appui aux animateurs et un partage d'information avec les structures partenaires de Natura 2000....16

Hiérarchisation des enjeux habitats d'intérêt communautaire au sein du réseau Natura 2000 francilien....16
Thierry FERNEZ....16
La base de travail....16
La méthodologie de hiérarchisation....16
Résultats habitats....17
Résultats espèces végétales....19
Conclusion....19
Échanges avec la salle....19

Pour une mise à jour ou une révision des documents d'objectifs....21
Pauline HERBERT....21
La modification des DOCOB des sites Natura 2000....21
La mise à jour de la circulaire de gestion....21
Céline PRZYSIECKI....22
Retour d'expérience pour le site Natura 2000 Coteaux et boucles de la Seine....22
Échanges avec la salle....25

Présentation du cahier des charges pour une homogénéisation des données habitats produites sur les sites Natura 2000 franciliens....26
Jérôme WEGNEZ....26
Pourquoi un cahier des charges ?....27
Structuration des données....27
Processus de réalisation des cartographies....27
Conclusion....28
Échanges avec la salle....28

Les actions en cours ou à venir du CBNBP....31

Étude expérimentale des continuités écologiques du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis (DO)....31
Mehdi AZDOUD....31
Le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis....32
L'étude des continuités écologiques sur le département de la Seine-Saint-Denis....32
La méthodologie de mise en œuvre de l'étude....33
Les résultats obtenus....33
Le parc départemental du Sausset....36

Échanges avec la salle.....36

Conclusion.....38

Sigles.....40

Annexe – liste des présents.....42

Interventions en salle, matinée - Maison du parc départemental du Sausset (source : F. Aouici-Gloubi, DRIEE)

Visite terrain, après-midi - parc départemental du Sausset (source : S. Forteaux, DRIEE)

Mots d'accueil

Marilyne BARRÉ
Cheffe de service adjointe, Parc départemental du Sausset

Bonjour à tous et bienvenue dans le parc départemental du Sausset. Ce parc fait partie du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis. Il a été créé dans les années 1980 et s'étend sur 200 ha dans un contexte urbanisé très contraint : il est entouré par la Francilienne et une route départementale et est traversé par une ligne RER. **Le parc départemental du Sausset a comme vocation prioritaire d'accueillir le public, avec une dimension importante accordée à la préservation de la biodiversité**. Il s'est doté d'un plan de gestion pour la période 2012-2022 qui fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours en ce moment. Le parc a en outre bénéficié d'un plan départemental d'investissement en faveur des parcs de Seine-Saint-Denis 2016-2020, qui lui a permis de réaliser des aménagements à destination du public.

Mehdi AZDOUD
Animateur du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis, Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

Le parc se situe dans une Zone de protection spéciale (ZPS), classée pour la présence de 12 espèces d'oiseaux de l'annexe I de la directive Oiseaux. Le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis a la particularité d'être composé de 15 parcs et forêts du département. Quatre de ces espèces sont régulièrement observées dans le parc : le Blongios nain (1 à 2 couples par an), Le Butor étoilé (environ 2 individus par an), le Martin-pêcheur (environ 2 individus par an) et la Sterne pierregarin (1 couple qui nidifie).

Aurélie VIEILLEFOSSE
Directrice adjointe, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE)

L'organisation régulière d'une journée de rencontre des animateurs de sites Natura 2000 est importante pour nous, l'idée étant de faire vivre ce réseau. Cette journée doit donc permettre aux animateurs d'échanger, de faire remonter leurs besoins en accompagnement par la DRIEE, de proposer des pistes de valorisation de la connaissance des sites et d'avoir un réseau Natura 2000 qui soit le plus efficace possible.

La DRIEE est encore en phase d'appropriation des mécanismes de financement européens – nous espérons nous roder rapidement sur ces mécanismes qui sont lourds et exigeants. Malgré cette lourdeur à gérer, nous observons une dynamique positive avec **24 nouveaux contrats signés en 2016 et l'ouverture d'une sous-mesure « Contrats Natura 2000 en milieux forestiers » en 2017**.

Parmi ses succès, la DRIEE est heureuse d'avoir transmis à la Commission européenne deux extensions de site, pour la Vallée de l'Epte et le Petit Morin, grâce à un travail au long cours. Nous restons d'ailleurs ouverts à vos propositions d'extensions. En 2017, la DRIEE s'est par ailleurs mobilisée autour de l'Agence régionale pour la biodiversité (ARB). Nous avions déjà

Natureparif et espérons faire plus encore avec l'ARB dans l'accompagnement de Natura 2000.

Dans les années à venir, les animateurs des sites Natura 2000 seront sollicités pour produire des rapportages. Malgré son côté peu engageant, cet exercice est important pour arriver à convaincre de la pertinence de nos politiques. Aujourd'hui nous manquons d'éléments chiffrés pour parler de l'impact de notre réseau Natura 2000 à la direction de la DRIEE, aux décideurs, etc. Nous avons ainsi à produire un rapportage européen sur le statut de conservation des espèces et des habitats naturels, qui portera sur la période 2013-2018 et sur l'ensemble du territoire national (pas seulement Natura 2000) ; ce travail sera à rendre en 2019. La DRIEE vous sollicitera également d'ici la fin de l'année pour une enquête conduite par le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) sur les principales mesures de gestion et leurs effets pour chaque espèce et chaque habitat.

Etang de Savigny – parc départemental du Sausset (source : S. Forteaux, DRIEE)

Prairie fleurie en été – parc départemental du Sausset (source : CD 93)

Actualités Natura 2000

Le réseau Natura 2000 en Île-de-France

Sylvie FORTEAUX
Chargée de mission Natura 2000, DRIEE

Programmation 2014-2020, animation et contrats

Les montants engagés pour l'animation du réseau Natura 2000 francilien est d'environ 680 000 € par an, tous cofinancements publics confondus, avec des ajustements d'une année sur l'autre (report de reliquats, fongibilité entre enveloppes contrats et animation, etc.).
24 contrats Natura 2000 en milieux non agricoles et non forestiers (ni-ni) ont été engagés en 2016, après deux années blanches, pour un montant éligible de plus de 1,20 M€ ; le montant des contrats ni-ni pour 2017 n'a pas encore été acté en Comité régional de programmation (CRP), mais il sera d'environ 400 000 € (433 000 € tous financeurs publics).
A noter qu'en 2017, une mesure « Contrat Natura 2000 en milieux forestiers » a été ouverte, elle a permis la signature de 3 contrats pour un montant d'environ 90 000 €. En 2018, la région ouvrira également la sous-mesure 7.1 pour l'actualisation et la révision des Documents d'objectifs (DOCOB) – il est donc important que vous fassiez remonter à la DRIEE vos besoins de révision/actualisation.

Extension de périmètre des sites Natura 2000, près de 4 000 hectares de protection supplémentaire

Deux propositions d'extension ont été validées : celle de la Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents – grâce à l'Écrevisse à patte blanche notamment – et celle du Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin – grâce au Sonneur à ventre jaune. L'extension d'un site Natura 2000 implique une démarche assez longue : large concertation des Comités de pilotage, travail partenarial entre les animateurs, les Directions départementales des territoires (DDT), les experts et la DRIEE qui se fait l'interface entre le ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) et le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) qui valide les arguments scientifiques. Les propositions de Sites d'intérêt communautaire (pSIC) ont été transmises à la Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) et au MNHN, puis envoyées à la Commission européenne le 31 mai 2017 pour le site de la Vallée de l'Epte et le 29 septembre 2017 pour le site du Petit Morin.

L'extension du site de la Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents à plus de 3 715 ha (soit + 528 ha) permet de suivre l'Epte et ses affluents, de relier les habitats et de prendre en compte les têtes de bassins versants des affluents de l'Epte. Cette extension est favorable à une gestion plus cohérente du site. Il s'étend sur deux départements, le Val d'Oise et les Yvelines, et abrite 13 habitats et 11 espèces.

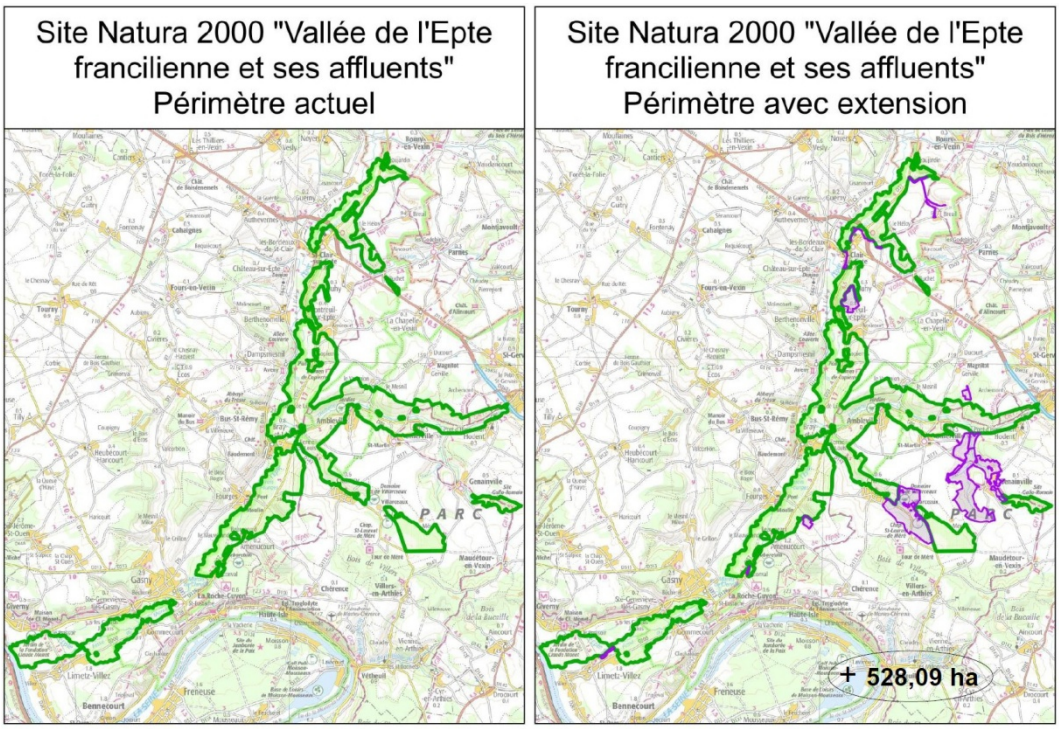

Figure 1 – Comparatif des périmètres du site de la Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents avant et après extension

L'extension du Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin porte le site à 3 589 ha (soit + 3 578 ha). En termes de gestion, cela change tout.

Le nouveau périmètre part du lit mineur de la rivière et s'étend jusqu'aux coteaux de la vallée. Il abrite aujourd'hui la plus grosse population de Cuivré des marais d'Île-de-France et la deuxième plus importante population de Sonneur à ventre jaune de la région. Le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNPB) a en outre répertorié 10 habitats supplémentaires dans le nouveau périmètre.

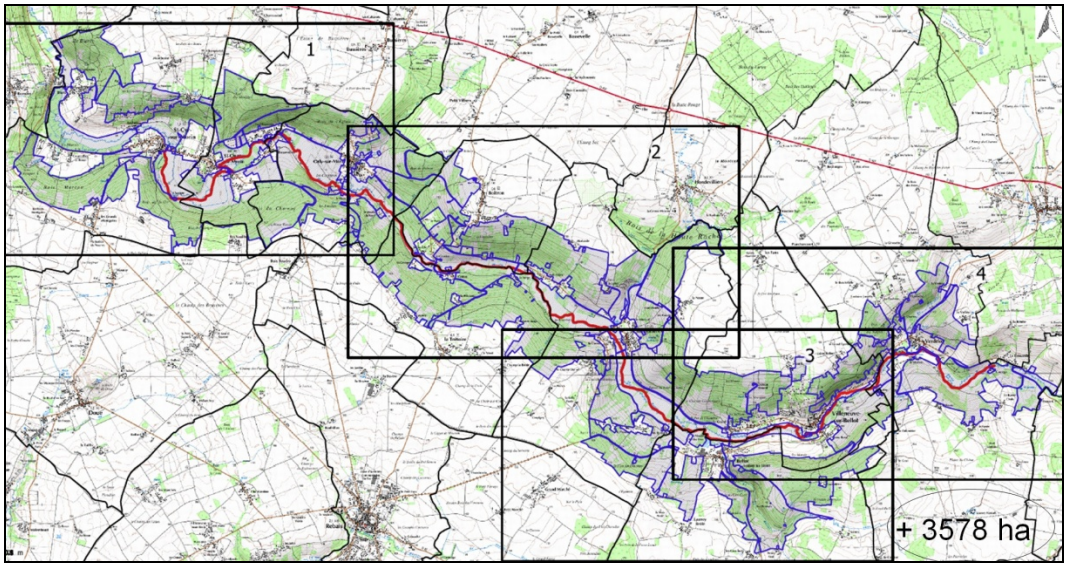

Figure 2 – Le nouveau périmètre du site du Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin

De la salle (Claire BINNERT, délégation Île-de-France - Centre du Centre régional de la propriété forestière – CRPF – Centre)
Le travail de concertation avec les agriculteurs a été très important, mais les forestiers n'ont pas été réellement concertés pour l'extension du site du Petit Morin.

Sylvie FORTEAUX
Des consultations ont été organisées au niveau des communes via la DDT.

Rapportages communautaires DHFF/DO

Un rapportage est attendu par la Commission européenne en 2019. Il convient de le commencer dès maintenant. Il porte sur cinq ans (2013-2018) et sur l'ensemble du territoire métropolitain (dans et hors sites Natura 2000), et exige un appui scientifique et technique du MNHN.

Le calendrier de cet exercice prévoit : la mobilisation du Système d'information sur la nature et les paysages (SINP) pour remonter les données en 2017 ; le processus d'expertise et de validation collective des données en 2018 ; l'export des données et la transmission à la Commission européenne en 2019 ; une synthèse européenne par la Commission européenne en 2020. Aujourd'hui, nous sommes dans la phase de remontée des données (espèces et habitats), ce qui implique **la mise à jour des Formulaires standard de données (FSD) et le déroulement de l'enquête nationale du MNHN sur les mesures de gestion mises en œuvre**.

Mise à jour des formulaires standards de données

La mise à jour des FSD dans l'application étant complexe, le MNHN assiste la DRIEE dans ce travail et valide les champs qu'elle renseigne. Cet exercice demande beaucoup de précision. Le remplissage se fait manuellement, champ par champ, certains champs sont obligatoires.
En 2017, la DRIEE a mis à jour toutes les anomalies des Zones spéciales de conservation (ZSC) grâce à la contribution des animateurs de sites et des DDT. Pour la mise à jour des ZPS, la DRIEE a dû intégrer des données de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), qu'elle vous a demandé de vérifier avant validation.

Toutes les données qui ont été renseignées serviront aux rapportages, sachant que la mise à jour des FSD se fait en continu. Ceux-ci sont réactualisés tous les 6 mois avant envoi à la Commission européenne. S'agissant des ZPS, un arrêté modificatif par région (arrêté balai) permettra de lister les nouvelles ou disparitions d'espèces depuis la désignation des sites.

Il convient de rappeler la valeur juridique du FSD, c'est un document opposable dans le cadre du dispositif d'Évaluation d'incidences Natura 2000 (EIN 2000).

De la salle (Audrey GARCIA, Association des naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau – ANVL)
Aurons-nous la possibilité de porter un dernier regard sur les données avant leur validation et leur mise en ligne opérationnelle ? Nous voudrions nous assurer que toutes les données ont bien été prises en compte, sachant que nous n'avons fait des retours à la DRIEE que sur

les données qui posaient problème. Par ailleurs, quel est le protocole qui conduit à retenir ou à ne pas retenir une espèce ?

De la salle (Fatma AOUICI-GLOUBI, Service nature, paysages et ressources – SNPR –, DRIEE)
Nous avons reçu des retours de nombreux animateurs de sites et les avons transmis au MNHN qui doit nous apporter des réponses.
Je suis chargée d'intégrer toutes les données dans l'application FSD. Je vous envoie ensuite les PDF en vous demandant de les relire. Enfin, j'en demande une validation scientifique au MNHN. Il ne faut pas que vous hésitiez à revenir vers nous si vous constatez des problèmes. Toute modification reste possible jusqu'au rapportage et après grâce à la mise à jour en continu.

Sylvie FORTEAUX
Nous sommes un peu pressés par le calendrier des rapportages pour lesquels nous souhaitons avoir les données les plus récentes et les plus exhaustives. A noter que cet export de données n'empêche pas la mise à jour des FSD, tous les six mois.

Enquête nationale sur les mesures de gestion

Les mesures de gestion, qui sont un volet spécifique du réseau Natura 2000, ne sont pas renseignées dans le FSD. C'est pourquoi une enquête nationale est conduite. Pour l'Île-de-France en 2018, sont ainsi attendues les principales mesures de gestion mises en œuvre pour les 40 habitats (annexe I de la Directive Habitat-faune-flore – DHFF), 33 espèces (annexe II de la DHFF) et 70 oiseaux sauvages (annexe I de la Directive oiseaux – DO – et migrateurs).

Mesures de gestion	Groupe	Oiseaux
	Nom d'espèce	Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)
	Nom vernaculaire	Martin-pêcheur d'Europe
	Annexes DO	CDO1
	CODE MESURE	
	MESURE AUTO (remplissage automatique si Code renseigné)	0
	MESURE Selon la typologie présentée dans l'onglet « MESURES»	
	Ordre d'importance	
	Commentaires	
Statut des mesures	Quelle option décrit le mieux la majorité des mesures liées à cette espèce ? - Pas de mesures nécessaires pour la gestion de cette espèce ; - Mesures nécessaires, mais non identifiées ; - Mesures identifiées, mais non mises en oeuvre ; - Mesures identifiées et mises en oeuvre.	
Objectif principal	Les mesures ont-elles pour objectif principal de : - Maintenir la répartition, la population ou l'habitat d'espèce actuel ; - Etendre la répartition de l'espèce ; - Augmenter la taille de la population et/ou améliorer la dynamique de population ; - Restaurer l'habitat d'espèce ?	
Situation	Les mesures s'appliquent-elles : - Principalement dans les sites du réseau Natura 2000 ; - Principalement en dehors des sites du réseau Natura 2000 ; - A la fois dans les sites et à l'extérieur ?	
Réponse attendue	Echelle de temps à laquelle des effets positifs liés aux mesures sont attendus : - Résultats à court terme (d'ici 2018) - Résultats à moyen terme (durant la période 2019-2030) - Résultats à long terme (après 2030)	
COMMENTAIRES DREAL		

Figure 3 – Exemple de fiche de l'enquête nationale pour le Martin-pêcheur

L'enquête nationale porte sur la période 2013-2018. La DRIEE sollicitera les animateurs de sites Natura 2000 qui détiennent l'information sur les mesures de gestion mises en œuvre. Elle sera ensuite chargée d'en faire la synthèse pour le MNHN avant transmission aux experts puis à la Commission européenne pour les rapportages.

Suivi de l'état de conservation dans le réseau francilien

Suivi habitats

La DRIEE a établi une convention avec le CBNBP dans laquelle elle l'a sollicité pour faire un suivi de l'état de conservation des habitats dans le réseau francilien. En 2016-2017, deux volets Landes d'Île-de-France ont été publiés sur le site internet de la DRIEE[1]. Des ajustements ont été apportés au protocole Landes, des journées de formation et d'appui aux animateurs ont été organisées, et un tableur de saisie a été mis en place par le CBNBP pour permettre d'analyser et de saisir plus facilement les données. Un troisième volet, sur la gestion conservatoire des landes, est en cours d'élaboration (actuellement en attente de retours d'expériences de gestion des animateurs). Egalement en 2016-2017, un protocole d'évaluation de l'état de conservation des pelouses calcicoles a été consolidé afin qu'il soit appliqué sur les sites (appui terrain, formation des animateurs, élaboration d'un tableur de saisie, etc.). Enfin, en 2017, le travail de prospections puis de synthèse des pelouses sèches (hors sites Natura 2000 inclus) a été lancé par le Conservatoire.

[1]Les Landes d'Île-de-France http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/les-landes-d-ile-de-france-a3002.html

En 2018, ces études seront poursuivies pour d'autres habitats agropastoraux sur l'Île-de-France.

Les animateurs peuvent solliciter le CBNBP pour son expertise en matière de protocoles et d'habitats.

Suivi espèces

Plusieurs suivis d'espèces ont été réalisés en 2016-2017, notamment :
- le protocole Engoulevents dans les massifs de Fontainebleau et de Rambouillet, par l'ANVL et le réseau de bénévoles pour Fontainebleau
- le protocole Pics mar et Pics noirs, renouvelés, dans le massif de Villefermoy (77), la forêt de Rosny (78) et le site de Seine-Saint-Denis (93), par le réseau d'acteurs, associations et écoles de protection de la nature (BTS/GPN).

Il est important de valoriser les résultats de ces suivis auprès des acteurs du réseau et de faire remonter les données à la DRIEE pour la bonne mise à jour des FSD.

Échanges avec la salle

De la salle (Louis ALBESA, ANVL)
Je dispose de données sur la présence de Circaètes et d'Autours sur Fontainebleau, que je ne renseigne pas volontairement dans les bases de données Cettia et faune-iledefrance.org qui imposent de pointer précisément les données. De quelle façon puis-je vous transmettre ces données ?

De la salle (Audrey GARCIA)
On peut envisager, sous Cettia, de saisir l'information hyperdégradée (sans la centrer sur la localisation) en indiquant au moins l'effectif et le statut de l'espèce. De cette façon, même les administrateurs de la base de données auront l'information dégradée.
De la salle (Louis ALBESA)
L'autre difficulté est que l'information évolue d'une année sur l'autre et, sur une base de données très formatée, je ne sais pas transmettre cette information : par exemple, le couple de Circaètes est là tous les ans, mais il n'y a pas une reproduction chaque année.

Sylvie FORTEAUX
Nous prenons note de vos remarques et nous échangerons ensemble après les interventions.

De la salle (Fatma AOUICI-GLOUBI)
Dans les FSD, nous n'allons pas jusqu'à ce niveau de précision : on ne pointe pas précisément la localisation de l'espèce. En tout état de cause, nous sommes intéressés par vos données.

De la salle (Olivier PAIKINE, LPO Île de France)
Je tiens à préciser que c'est pour protéger les espèces que nous conservons les données. Cela étant, il faut tout de même que les personnes chargées de la gestion du site soient au courant de la localisation des individus, pour ne pas que les mesures de gestion qu'elles décident puissent les impacter.

Louis ALBESA
La surveillance de l'espèce est prévue évidemment en concertation avec l'Office national des forêts (ONF) qui participe à sa protection, par exemple en demandant aux organisateurs d'une manifestation sportive de détourner leur parcours si celui-ci est trop proche du nid pendant la période de nidification. Également, en cas de présence d'un couple sur une parcelle, celle-ci est protégée pendant trois ans et ne peut pas faire l'objet de coupes.

Actualités régionales Natura 2000

Jérémy LE RAY
Chargé de mission FEADER, service agriculture, Conseil régional d'Île-de-France

La Région remercie la DRIEE pour son invitation à participer à cette journée importante pour la structuration du réseau Natura 2000 en Île-de-France et souligne qu'elle est heureuse de rencontrer pour la première fois l'ensemble des animateurs.

Elle rappelle que jusqu'en 2013, elle s'intéressait à Natura 2000 uniquement par le biais des trois sites animés par l'Agence des espaces verts et qu'elle est aujourd'hui fière, en tant qu'autorité de gestion du FEADER, de contribuer au financement de l'ensemble des sites Natura 2000 franciliens.

Le Programme de développement rural FEADER 2014-2020 en Île-de-France

Le FEADER est un instrument financier de la Politique agricole commune (PAC) et plus précisément de son second pilier qui concerne les aides relatives au développement rural. La nouveauté de la programmation 2014-2020 est que le FEADER est régi par deux politiques : la PAC et la Politique européenne commune à l'ensemble des fonds de l'Union européenne (UE). Ces deux politiques définissent notamment le cadre réglementaire en matière de dépenses éligibles, de contrôles, etc.

L'UE consacre une enveloppe de 99 Md€ au FEADER pour la période 2014-2020 dont 11 Md€ vont à la France pour financer :
- 27 Programmes de développement rural (PDR), géré par les Conseils régionaux[2]
- deux programmes nationaux, géré par l'État : l'un pour la gestion des risques en agriculture, et l'autre pour le réseau rural national.

Il existe également un document cadre national, piloté par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA). Ce document fixe pour l'ensemble du territoire français les règles d'application de certaines mesures. Sont notamment concernés la dotation aux jeunes agriculteurs et les dispositifs Natura 2000 (élaboration et animation des DOCOB, contrats ni-ni et forestiers).

[2]Un programme pour chacune des 21 anciennes régions hexagonales, un programme pour la Corse et un programme pour chacun des cinq Département d'Outre-mer (DOM)

En Île-de-France, le FEADER 2014-2020 représente une enveloppe de 57,60 M€[3] dont 5,45 M€ vont à l'animation et aux investissements en faveur de la biodiversité (dont Natura 2000).

La mise en œuvre du FEADER en Île-de-France

Le Conseil régional est autorité de gestion depuis 2014. **Deux de ses services assurent la mise en œuvre du FEADER : schématiquement, le service agriculture pilote le Programme de développement rural et le service Europe supervise les opérations de contrôles**. L'Agence de services et de paiement (ASP) paie et contrôle les aides. Enfin, en tant que services instructeurs, les services déconcentrés de l'État – DDT, DRIAAF[4] et DRIEE – sont chargés de l'animation du type d'opération concerné, de l'instruction du dossier de la demande de subvention au paiement du solde, ou encore de répondre aux exercices menés par les contrôleurs.

En Île-de-France, les services de l'État instruisent les mesures pour lesquelles ils étaient déjà services-instructeurs entre 2007 et 2013, ou sur lesquelles l'État apporte des crédits. La Région quant à elle instruit les nouvelles mesures du PDR FEADER et le programme LEADER.

Quatre types d'opération Natura 2000 sont mis en œuvre en Île-de-France :
7.1 - l'élaboration et la révision des DOCOB (animation et instruction de la mesure par la DRIEE)
7.6.1 - l'animation des DOCOB (DRIEE)
7.6.2 - les contrats ni-ni (DDT pour la grande couronne / DRIEE pour la petite couronne)
8.5.1 - les contrats forestiers (DDT pour la grande couronne / DRIEE pour la petite couronne).

Lorsqu'elle est devenue autorité de gestion, la Région a mis en place une nouvelle gouvernance du PDR (cf. schéma ci-dessous).

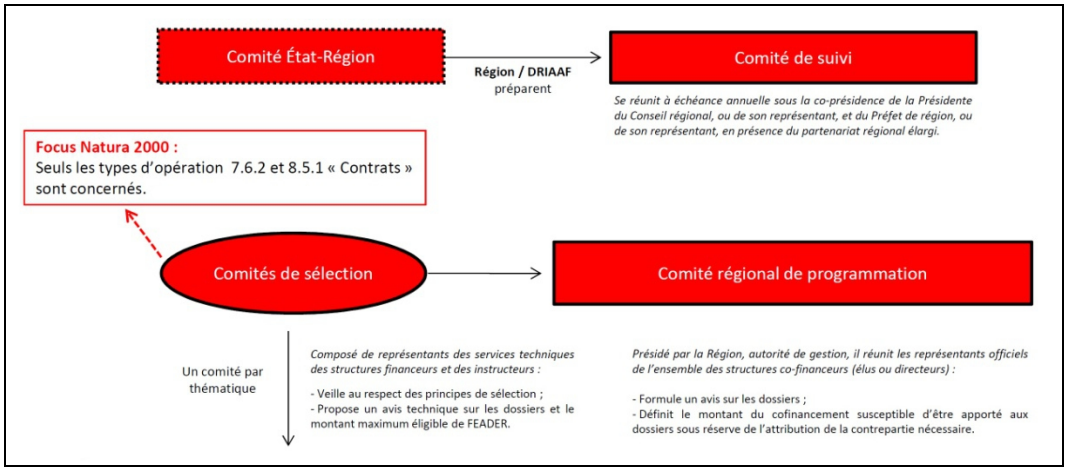

Figure 4 – Schéma organisationnel des instances de pilotage du PDR en Île-de-France

[3]L'enveloppe est répartie par grande thématique : 15 M€ pour les mesures agro-environnementales et climatiques et agriculture biologique ; 12 M€ pour les investissements dans les exploitations agricoles (modernisation, diversification) ; 6,40 M€ pour l'installation des jeunes agriculteurs ; 6,20 M€ pour le dispositif territorialisé LEADER ;5,45M€ pour l'animation et les investissements en faveur de la biodiversité ; 5 M€ pour la coopération ; 3,30 M€ pour la forêt et le bois

[4]Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Point de situation sur les mesures Natura 2000

En Île-de-France, calendrier de mise en œuvre [5] des mesures Natura 2000 est le suivant :
7.1 - l'élaboration et la révision des DOCOB : au premier trimestre 2018
7.6.1 - l'animation des DOCOB : depuis juillet 2015
7.6.2 - les contrats ni-ni : depuis juin 2016
8.5.1 - les contrats forestiers : depuis septembre 2017.

Les enveloppes FEADER prévisionnelles maximum allouées en Île-de-France sont :
- l'élaboration et la révision des DOCOB et l'animation des DOCOB : 2,30 M€
- les contrats ni-ni : 1,20 M€
- les contrats forestiers : 0,50 M€.

La Région rappelle qu'1 € de contrepartie publique nationale (crédits État, Région, etc.) permet d'appeler 1 € de crédits FEADER.

Au 25 octobre 2017, les montants suivants ont été engagés :
- l'élaboration et la révision des DOCOB : 0,00 €
- l'animation des DOCOB : 662 099 €
- les contrats ni-ni : 697 415 €
- les contrats forestiers : 0,00 €.

Échanges avec la salle

Aurélie VIEILLEFOSSE
Les crédits sont-ils fongibles d'une mesure à une autre ?

Jérémy LE RAY
La fongibilité est très facile à l'intérieur de l'enveloppe d'une même mesure. En revanche, la fongibilité entre mesures demande une modification du PDR et par conséquent un travail beaucoup plus important. Elle ne pourra donc être utilisée qu'à la marge.

La Région rappelle que les dotations des enveloppes Natura 2000 ont été définies en collaboration avec la DRIEE lors de l'élaboration du PDR IdF afin de sécuriser le financement des opérations sur l'ensemble de la programmation. De plus, elle souligne qu'il n'existe pas de tension sur les mesures Natura 2000 aujourd'hui.

De la salle
L'actualisation des DOCOB entre-t-elle dans le cadre de la mesure 7.1 ?

Jérémy LE RAY
L'actualisation peut être financée dans le cadre de la sous-mesure 7.6.1. En revanche, pour les actions de révision, il est fortement encouragé de recourir à la sous-mesure 7.1.

[5]Dans le cadre de la mise en œuvre du FEADER, procéder à l'ouverture d'une mesure signifie rédiger un appel à projets, des formulaires et des notices, paramétrer et développer un outil informatique (OSIRIS) d'instruction et de paiement sécurisé, élaborer des rapports d'instruction, instaurer des critères de sélection, etc.

Interventions et échanges sur les enjeux Natura 2000 franciliens pour un appui aux animateurs et un partage d'information avec les structures partenaires de Natura 2000

Hiérarchisation des enjeux habitats d'intérêt communautaire au sein du réseau Natura 2000 francilien

Thierry FERNEZ
CBNBP

En Île-de-France, on compte 40 Habitats d'intérêt communautaire (HIC) dont 11 habitats d'intérêt prioritaire, trois espèces végétales inscrites à l'annexe II de la DHFF et 25 ZSC. En 2015, le CBNBP a établi une hiérarchisation des priorités de conservation des habitats et des espèces végétales de la DHFF au sein du réseau Natura 2000 francilien[6].

L'objectif de ce travail était de **mettre en évidence les habitats et les espèces à fort enjeu régional, afin d'orienter les actions des gestionnaires au sein du réseau Natura 2000**.

La base de travail

Ce travail s'est appuyé sur tous les grands travaux de cartographie et de typologie des habitats déjà réalisés dans la région : une cartographie des végétations sur l'ensemble des milieux naturels et semi-naturels de l'ECOMOS, un guide des végétations remarquables, un synopsis phytosociologique des végétations d'Île-de-France et les données DOCOB/FSD – cette compilation a notamment permis d'actualiser la liste des habitats par site Natura 2000 annexée au Tome I du Guide des végétations remarquables d'Île-de-France[7].

La méthodologie de hiérarchisation

La méthodologie de hiérarchisation est basée sur les principales méthodologies existantes, notamment celles déjà élaborées par plusieurs autres régions et la hiérarchisation nationale. La seule différence est que le CBNBP n'a travaillé que sur le réseau Natura 2000, à la

[6]Le travail n'est présenté que maintenant, car il n'a été présenté au Conseil supérieur régional du patrimoine naturel (CSRPN) qu'en juin 2017.
[7]La liste des habitats par site Natura 2000 est régulièrement actualisée et accessible sur le site internet de la DRIEE : http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_Vegetaux-Tome_1-annexe-1.pdf

demande de la DRIEE, et uniquement au niveau générique – un travail au niveau des habitats élémentaires pourra être fait à l'occasion d'une réactualisation.

Six critères de hiérarchisation ont été retenus (pour chaque critère, une échelle d'évaluation unique a été choisie, allant de 0 – sans enjeu – à 3 – enjeu fort) :
- la rareté régionale : son utilisation est calée sur la méthodologie des catalogues floristiques, avec fréquence de présence par maille de 5 x 5 km ; ce critère a donné lieu à huit classes de rareté réparties en quatre niveaux d'enjeu
- la tendance de la répartition régionale de l'habitat : ce critère est une estimation du déclin passé, présent et futur de l'aire de répartition effective qui permet d'en évaluer la dynamique ; il a été évalué à dire d'experts, à partir du croisement de deux indicateurs, la menace actuelle pesant sur l'habitat et la tendance récente de répartition (50 dernières années)
- l'importance du réseau Natura 2000 pour cet habitat au niveau régional : ce critère correspond à la proportion de l'habitat dans la région qui est incluse dans le réseau Natura 2000
- la responsabilité territoriale de la région Île-de-France : il s'agit de la proportion de l'aire de répartition générale contenue dans le territoire considéré ; l'évaluation de ce critère s'est fondée sur le dire d'experts et le dernier rapportage Natura 2000 de 2012 pour la France. Quatre niveaux de responsabilité ont été retenus : importance européenne, nationale, locale (spécifique à la région) et faible
- l'état des structures et fonctions de l'habitat au niveau régional : il s'agit de l'un des quatre paramètres d'évaluation de l'état de conservation ; il est principalement basé sur la typicité du cortège floristique, la structure de la végétation et la fonctionnalité des milieux. L'évaluation de ce critère, qui se fait dans et hors réseau Natura 2000, a reposé sur le résultat du rapportage Natura 2000, les données des DOCOB, les protocoles d'évaluation de l'état de conservation et le dire d'experts
- la diversité typologique régionale : ce critère permet de compenser l'hétérogénéité des objets évalués (par exemple, il existe 39 sous-types déclinés de pelouses calcaires du 6210 dans les cahiers d'habitats Natura 2000) qui conduirait à ce que les habitats définis de manière restreinte ressortent beaucoup plus que les habitats définis de manière ample.

Résultats habitats

L'évaluation de ces six critères a montré que :
- le réseau Natura 2000 francilien abrite des habitats rares et dont la dynamique est assez défavorable
- la responsabilité de la région pour leur conservation est assez faible
- l'état des structures et fonctions est globalement défavorable.

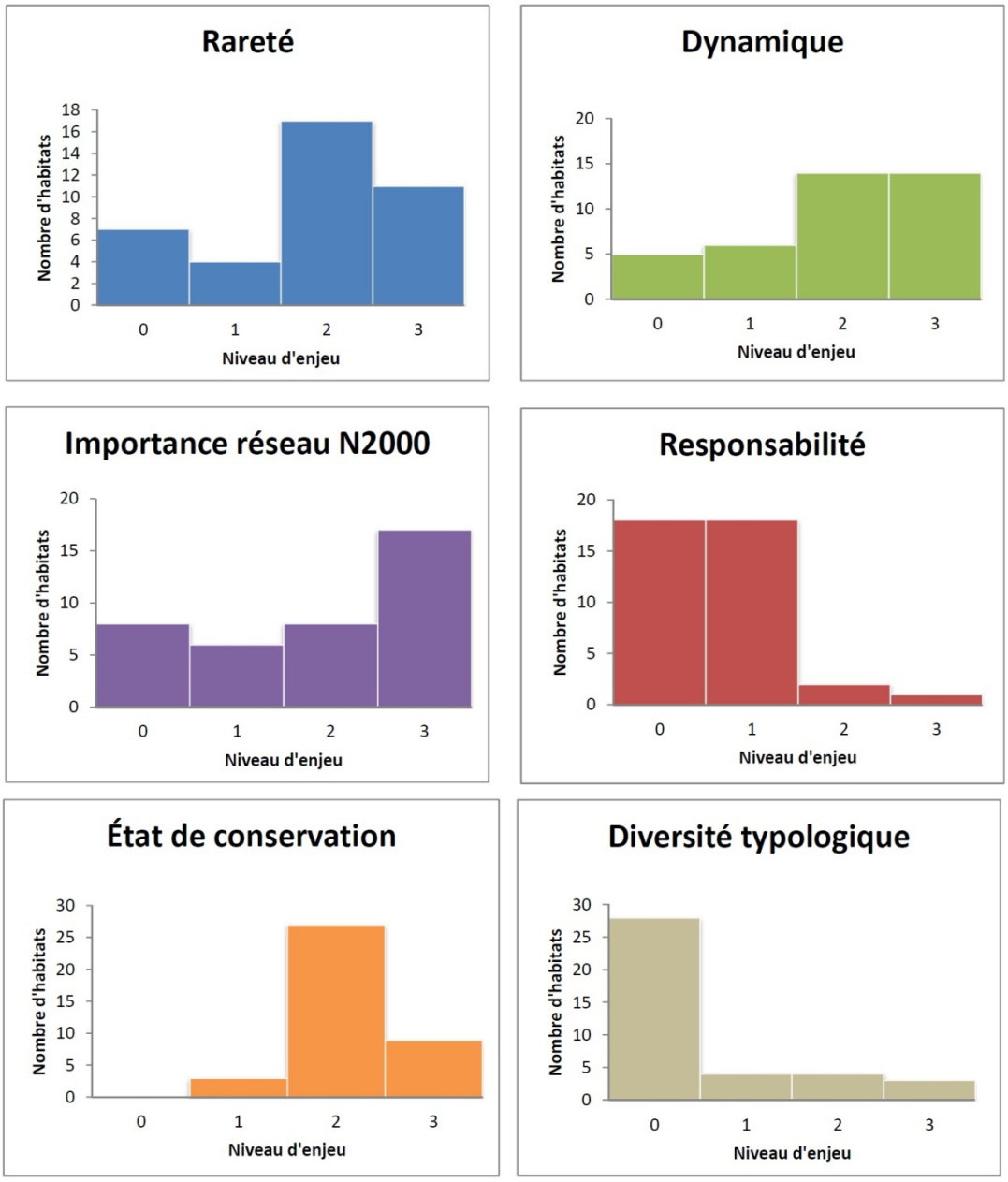

Figure 5 – Résultats synthétiques par critère

Sur les 40 HIC, 12 ont été identifiés comme présentant de forts enjeux de conservation :

- deux habitats d'eaux douces : eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*) ; et Lacs et mares dystrophes naturels
- quatre habitats des Tourbières : tourbières hautes actives ; tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle ; dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion* ; et tourbières basses alcalines
- deux habitats de formations herbeuses naturelles et semi-naturelles : pelouses calcaires de sables xériques ; pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)
- un habitat de landes et fourrées tempérés : landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix*
- un habitat rocheux et grottes : éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard
- deux habitats forestiers : tourbières boisées : et forêts mixtes à *Quercus robur, Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (*Ulmenion minoris*).

Le croisement de cette liste avec les sites Natura 2000 en Île-de-France fait ressortir :

- 11 sites sans enjeu habitat fort, plus orientés sur la faune
- trois sites mixtes habitats-faune qui ne ressortent pas : le Bois des réserves (fort enjeu pour le Sonneur à ventre jaune), le Bois de Vaires (habitats forestiers à large amplitude), et la Basse vallée de la Juine et de l'Essonne (disparition de l'habitat à plus fort enjeu, les tourbières basses alcalines)
- neuf sites qui concentrent entre deux à cinq habitats à enjeu fort
- deux sites très riches en habitats à fort enjeu : les massifs de Fontainebleau et de Rambouillet.

Résultats espèces végétales

Aucune espèce végétale prioritaire de l'annexe II de la DHFF n'est présente. Deux espèces communautaires apparaissent avec un enjeu fort – le *Luronium natans* et l'*Erucastrum supinum* – et une espèce avec un enjeu moyen – le *Dicranum viride*.

Conclusion

Les niveaux d'enjeu et les bornes pourront évoluer avec l'amélioration des connaissances, notamment grâce aux différents travaux en cours (synthèses habitats, liste rouge, protocoles d'évaluation de l'état de conservation, etc.). Par ailleurs, la perte d'information liée au travail sur les habitats génériques masque les déclinaisons à enjeu plus fort.

Échanges avec la salle

Sylvie FORTEAUX
Ce travail de hiérarchisation pourra aider les animateurs dans leurs suivis et le choix des mesures de gestion sur leurs sites.

Thierry FERNEZ
Le travail a été fait à l'échelle régionale, par conséquent il ne fait pas ressortir certains habitats qui présentent pourtant un enjeu fort pour le niveau local : par exemple, en Basse vallée du Loing, il existe des prairies de fauche alluviales très intéressantes que la hiérarchisation régionale ne fait pas apparaître. Ce type d'habitat ressortira toutefois dans une déclinaison de cette hiérarchisation au niveau des habitats élémentaires.

De la salle (Claire BINNERT)
Comment les services instructeurs pourront-ils utiliser cette hiérarchisation, en prenant en compte aussi les enjeux locaux que représentent les habitats et les opportunités de préservation de la biodiversité ordinaire au niveau local ?

Thierry FERNEZ
Cette hiérarchisation ne doit pas empêcher les animateurs de saisir les opportunités que leur offrent les contrats Natura 2000. Il a simplement vocation à mettre en évidence les habitats à enjeu qui n'ont pas encore fait l'objet d'un travail.

Stéphane LUCET
Cette hiérarchisation est faite pour les animateurs de sites Natura 2000, afin qu'ils puissent identifier les priorités sur leurs secteurs et proposer des contrats. Les contrats Natura 2000 sont fonction des priorisations qu'ils élaborent à leur niveau et des opportunités qui se présentent (possibilité de partenariat, etc.).

Par ailleurs, il faut savoir qu'aujourd'hui les moyens disponibles pour les contrats sont supérieurs à ce que nous dépensons ; la question de l'arbitrage entre les sites prioritaires et les autres ne se pose donc pas. Lorsqu'elle se posera, l'analyse se fera au cas par cas, avec la possibilité pour chacun d'améliorer vos travaux.
Enfin, en 2019, il faudra envisager que le CBNBP décline ce travail de hiérarchisation pour les habitats élémentaires, car, à ce stade de l'étude, certains habitats ne ressortent pas alors qu'ils sont très intéressants.

Thierry FERNEZ
Nous avons choisi de travailler sur les habitats génériques parce que le temps qui nous était imparti était limité, mais tout en ayant conscience que cela posait problème.
Beaucoup de régions ont fait ce travail de hiérarchisation dans l'idée d'orienter leurs propositions de contrats. La Bourgogne a toutefois abandonné ce travail, considérant que les fonds étaient suffisants pour ne pas avoir à faire d'arbitrage. **Cette hiérarchisation a tout de même comme intérêt d'inciter à proposer des contrats sur les habitats qui présentent un enjeu fort et qui ne font pas encore l'objet de contrats**. Mais ce n'est pas pour autant qu'il faut considérer que les habitats ressortant à enjeu faible ne doivent pas faire l'objet de contrats.

Stéphane LUCET
La hiérarchisation réalisée pour les habitats génériques est une première étape. Malgré ses limites, elle a le mérite d'exister. Car il ne faut pas attendre de devoir faire des arbitrages entre les demandes de contrats pour se lancer dans l'élaboration de l'outil qui permettra de faire ces arbitrages, sachant que ce travail prend un à deux ans.

De la salle (Olivier PAIKINE)
Il serait intéressant de croiser les enjeux entre habitats et espèces faunistiques, pour savoir quels sont les secteurs intéressants.

Thierry FERNEZ
Dans ce cas, on considère alors des habitats d'espèces.

De la salle (Bruno MERIGUET, Office pour les insectes et leur environnement – OPIE)
Effectivement, des recoupements peuvent être faits, mais pas forcément pour les espèces Natura 2000 : les habitats qui ressortent de ce travail de hiérarchisation abritent en effet des espèces à enjeux.

Pour une mise à jour ou une révision des documents d'objectifs

Pauline HERBERT
Direction eau et biodiversité, ministère de la Transition écologique et solidaire

La modification des DOCOB des sites Natura 2000[8]

D'après le bilan de gestion de 2015, 1 616 DOCOB sont terminés et 116 sont en cours d'élaboration ; 360 ont été révisés et 500 ont plus de 10 ans. Le système d'information Natura 2000 permettra à terme d'avoir des données plus actualisées.

L'actualisation et la révision des DOCOB sont prévues respectivement par les articles R414-8-5 et R414-8-6 du code de l'environnement. **L'actualisation d'un DOCOB consiste en des modifications mineures qui doivent être apportées dans le cadre de l'animation** et qui ne remettent pas en cause les objectifs et les mesures qui ont fait l'objet de concertation (par exemple, ajout d'habitats et d'espèces après la réalisation d'inventaires).
La révision consiste en un nouvel examen du DOCOB en vue d'y apporter des modifications importantes ; cette révision est décidée à la suite d'une évaluation de l'état de conservation des habitats et des populations d'espèces. Des modifications sont apportées dans le cadre d'une révision, par exemple, en raison du développement de nouvelles activités socio-économiques ou de la disparition avérée d'habitats ou d'espèces.

Les procédures diffèrent selon que le DOCOB soit actualisé ou révisé :
- l'actualisation est proposée par l'animateur, le Comité de pilotage (COPIL) ou la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), et doit être validée par le COPIL en cas d'ajout de mesures ; la DREAL doit ensuite examiner et valider les modifications apportées au DOCOB
- la révision conduit à une nouvelle élaboration de DOCOB et implique donc de suivre la procédure correspondant à l'élaboration d'un DOCOB ; la révision est proposée par l'animateur, le Comité de pilotage (COPIL) ou la DREAL et un nouveau COPIL peut être désigné.

Les deux procédures sont financées différemment : l'actualisation entrant dans le cadre de l'animation, elle est financée sur le budget lié à l'animation ; il est en revanche préconisé de financer la révision sur la mesure 7.1 (crédits dédiés à l'élaboration des DOCOB).

La mise à jour de la circulaire de gestion

La mise à jour de la circulaire de gestion vise à clarifier les éléments relatifs au COPIL et aux DOCOB, à mettre à jour les parties relatives au financement en lien avec le changement de période de programmation (codification des contrats, etc.) et compte tenu des nouveaux acteurs, et à préciser les deux volets de la charte Natura 2000.

[8]Une stagiaire de la Direction eau et biodiversité a travaillé sur la différence entre les procédures d'actualisation et les procédures de révision des DOCOB, sur les financements et sur les bonnes pratiques en matière d'élaboration des DOCOB ; ce travail, qui s'est appuyé sur l'examen d'une trentaine de DOCOB, est disponible sur demande auprès de la DRIEE

Globalement, la mise à jour n'entraîne pas de modifications majeures des lignes directrices et des recommandations aux services déconcentrés.

Céline PRZYSIECKI
Parc naturel régional du Vexin français

Retour d'expérience pour le site Natura 2000 Coteaux et boucles de la Seine

Le site Natura 2000 « Coteaux et boucles de la Seine » est composé de six grandes entités qui correspondent à la dernière boucle de la Seine en Île-de-France. On y trouve des coteaux calcicoles, des boucles et des buttes boisées. Une partie du site est classée en Réserve naturelle régionale (RNR), une autre en Réserve naturelle nationale (RNN) et une autre partie est en ZPS. Le site s'étend sur 1 414 ha et concerne 17 communes (Yvelines et Val-d'Oise). 68 % du site sont des bois et des forêts.

Figure 6 – Les six entités du site Natura 2000 Coteaux et boucles de la Seine

L'objectif majeur du site est la conservation des milieux ouverts.

Le site abrite 21 HIC d'une grande diversité (milieux humides, secs, rocheux, etc.), neuf Espèces d'intérêt communautaire (EIC) d'Insectes (Écaille chinée, Lucane cerf-volant, Laineuse du prunellier, Pique-prune, Grand capricorne) et de Chauves-souris (Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Grand murin, Murin de Bechstein) et 11 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

Historique

Le site « Coteaux et boucles de la Seine » est un des sites pilote du réseau Natura 2000. Il a été désigné en 1995, à une époque où l'on ne savait pas encore bien ce qui devait être fait pour les sites Natura 2000. Une première cartographie a été réalisée en 1997, un premier DOCOB en 1998, un programme LIFE Nature a été mis en œuvre sur la période 1998-2003. Depuis la création du site, la réglementation Natura 2000 a évolué : après le décret de 2001 et la circulaire de 2002 sur le DOCOB et le COPIL, le site s'est doté d'une deuxième version

de son DOCOB en 2004 ; puis, après le décret de 2006 et la circulaire de 2007 relatifs à la charte Natura 2000, le site a élaboré une troisième version de son DOCOB en 2007.

Origine de la modification du DOCOB

Le besoin de modification du DOCOB est apparu pour plusieurs raisons :

- le DOCOB ne hiérarchisait pas bien les enjeux
- à l'occasion d'un questionnement du CRPF pour un Plan simple de gestion (PSG), des incertitudes quant à la cartographie des habitats ont été mises en évidence (habitats réels, habitats potentiels restaurables, etc.) ; une expertise a donc été commandée au CBNBP par la DRIEE, laquelle a conclu à l'obsolescence de la cartographie au vu de l'évolution de la végétation depuis la création du site
- d'autres manques dans le DOCOB ont été relevés : manque de certaines espèces de Chiroptères, pas de mesures forestières alors que le site est boisé à 67 %, et pas de mesures agricoles alors que le site compte 50 ha de terres agricoles.

Le COPIL a donc décidé de modifier le DOCOB.

Révision du DOCOB

Les différentes parties du DOCOB ont donc été mises à jour en suivant la trame du « DOCOB prêt-à-remplir »[9] proposée par l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN) :

- présentation du site : présentation du réseau Natura 2000 ; présentation du COPIL ; localisation, caractéristiques et historique du site
- diagnostic écologique : pour cette partie, il a fallu mettre à jour la cartographie des habitats du site (travail du CBNBP, de la RNN et de la RNR) et réaliser une cartographie par commune – cf. figure 7 – et un tableau par habitat avec description, évolution, état de conservation, etc., et mener des études sur les Insectes pour confirmer la présence de certaines espèces (étude sur les Coléoptères saproxyliques par l'OPIE, recherche de la Laineuse du prunellier par l'OPIE, etc. – trois espèces de l'ancien DOCOB, qui n'ont pas été vues et dont l'habitat n'est pas présent sur le site, seront peut-être retirées du DOCOB)
- diagnostic socio-économique : cette partie n'avait pas du tout été étudiée dans les précédents DOCOB. Des études bibliographiques (documents du PNR, site internet des mairies, etc.) ont été réalisées, et des échanges ont été organisés entre les acteurs du site et les administrations. Le résultat de ce travail a été présenté aux 17 communes du site.

[9]La trame est disponible sur le site de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) : http://www.espaces-naturels.fr/Media/Fichiers/Natura-2000/Docob-pret-a-remplir

Figure 7 – Exemple de cartographie des habitats pour la commune de Haute-Isle

- programme d'actions :
  - les enjeux ont été définis par HIC et EIC (enjeux, menaces, objectifs de préservation et état de conservation), un travail qui n'avait pas été fait pour les précédents DOCOB. **Ce travail a permis de définir les priorités d'action selon les types de milieux pour les contrats Natura 2000**
  - les cahiers des charges des mesures pour les contrats Natura 2000 ont été mis à jour (ajout de mesures milieux ouverts, ajout de mesures forestières, ajout de mesures espèces envahissantes tout milieu)
  - des Mesures agro-environnementales (MAE) ont pu être ouvertes dans un programme de MAE 2012-2014 portant sur le périmètre du site Natura 2000, avant la finalisation du DOCOB : les cinq mesures disponibles concernaient principalement les prairies extensives et les couverts biodiversité sur les zones en culture ; les mesures ont été engagées sur 6,78 ha (sur 15 ha éligibles). La programmation 2015-2017 porte en revanche sur l'ensemble du PNR du Vexin français : de nombreuses mesures ont été ouvertes sur les prairies, les linéaires et la réduction du recours aux produits phytosanitaires. Ces mesures n'étant pas spécifiquement dédiées au site Natura 2000, elles ne figurent pas dans le DOCOB
  - des mesures sur l'information et la communication

- des mesures sur l'animation du site.

- la charte Natura 2000 : la charte Natura 2000 Propriétaire et gestionnaire n'a pas beaucoup évolué ; en revanche, une charte Natura 2000 des bonnes pratiques sportives a été ajoutée, car de très nombreuses activités et manifestations sont organisées sur ou en bordure du site
- cette charte, en plus de dispenser les organisateurs éventuels d'une procédure d'EIN, permet de créer du lien entre eux et les animateurs Natura 2000.
- les suivis : cette partie a également été mise à jour avec les nouveaux protocoles mis en place sur l'état de conservation du CBNBP.

Échanges avec la salle

De la salle (Lucile RAMBAUD, SNPR, DRIEE)
La frontière entre l'actualisation et la révision n'est pas toujours évidente, surtout tant qu'on n'a pas réalisé le diagnostic écologique du site.

Pauline HERBERT
Effectivement, l'exercice des animateurs du site « Coteaux et boucles de la Seine » était un peu intermédiaire. Toutefois, la distinction se fait aussi dans la discussion entre le service instructeur et l'animateur. Ici les objectifs ont été reformulés, mais ils existaient déjà.

Céline PRZYSIECKI
À l'origine, les objectifs concernaient principalement les milieux ouverts. Ensuite, ont été identifiés des enjeux forestiers. Il me semble pour cette raison notamment qu'il s'agit plus d'une révision que d'une actualisation.

Pauline HERBERT
En effet, d'autant que c'est une mise à jour globale du DOCOB qui est réalisée. En termes de contrôle, les services de l'État doivent aussi laisser des marges de manœuvre aux animateurs du DOCOB à qui il revient d'apprécier si l'exercice relève plus de la révision ou de l'actualisation.
Nous avons aussi fait ce travail de distinction entre la révision et l'actualisation, car **nous pensons important, lorsqu'un DOCOB est profondément modifié, que ces modifications soient portées à connaissance et donnent lieu à une concertation**.
Par ailleurs, une discussion est en cours pour réviser le cahier des charges d'élaboration des plans de gestion et nous souhaitons que le cahier technique n° 82 de l'ATEN sur l'élaboration des DOCOB soit bien repris – nous voulons surtout que cette partie sur l'actualisation et la révision soit complétée par l'AFB.

De la salle (Arnaud LEDOUX, DDT 95)
La DDT 95 est concernée par le DOCOB du site Natura 2000 « Coteaux et boucles de la Seine » et, pour moi, il était évident que la modification du document relevait plus de la révision. Or, en cas de révision, j'ai compris qu'il fallait désigner un nouveau COPIL avant relecture.

Pauline HERBERT
Ce n'est pas une obligation si l'animateur a les compétences nécessaires pour élaborer un nouveau DOCOB.

De la salle (Claire BINNERT)
Il est important de savoir si la modification du DOCOB correspond à une actualisation ou une révision, non seulement d'un point de vue budgétaire, mais aussi pour le public. La révision implique en effet l'approbation du document par le préfet et donc un porter à connaissance.
Ensuite, il faut veiller à ce que ce travail reste pratique, pour l'animateur et pour le COPIL : il ne doit pas être l'occasion d'ajouter des dizaines de pages au DOCOB. À cet égard, les cartographies des habitats par commune sont très intéressantes.

De la salle (Arnaud LEDOUX)
Ces cartographies des habitats par commune sont en effet intéressantes, en particulier sur ces secteurs qui peuvent faire l'objet de projets d'aménagement. Ces cartographies permettront de sensibiliser les porteurs de projet qui pourront voir, en amont, si leurs projets risquent d'impacter un site Natura 2000 et qui pourront en discuter avec le PNR et les services de l'État ; cette concertation en amont des projets – et qui permettent parfois de les éviter – fonctionne plutôt bien.

De la salle (Jeanne LAVIALLE, AEV)
J'anime trois sites Natura 2000 dont un, le Bois de Vaires, dont le DOCOB doit être révisé. Combien de temps demande ce travail de révision ?

Céline PRZYSIECKI
Cela dépend bien sûr du contexte. J'ai pris beaucoup de temps à produire les cartographies des habitats parce que je devais faire avec beaucoup de données de sources différentes. Ensuite plus un site est grand et concerne un grand nombre de communes, plus le travail est long. Enfin il faut compter le temps nécessaire au suivi des études commandées aux prestataires.

De la salle (Arnaud LEDOUX)
La révision du DOCOB des Coteaux et boucles de la Seine a duré deux ans.

Présentation du cahier des charges pour une homogénéisation des données habitats produites sur les sites Natura 2000 franciliens

Jérôme WEGNEZ
CBNBP

Le dispositif Natura 2000 représente 25 ZSC sur le territoire, ce qui implique presque autant de cartographies des habitats produites et pose la question de la centralisation et de l'harmonisation des données qui ont servi à les produire. Jusqu'à présent, il n'existait pas de cadre méthodologique ni d'outil de centralisation de ces données en Île-de-France. Actuellement, le CBNBP travaille à compiler l'ensemble de ces données, mais celles-ci sont difficiles à centraliser et très hétérogènes.

Pourquoi un cahier des charges ?

Le CBNBP a donc souhaité s'engager dans la production d'un cahier des charges pour :
- harmoniser les méthodes d'inventaire et de cartographie, et la structuration des données et leur validation
- faciliter la centralisation des données, dans une couche d'information géographique et dans la base de données « Habitat » du CBNBP
- pouvoir restituer des informations les plus justes et complètes possibles (notamment dans la perspective des rapportages européens)
- normaliser les jeux de données
- etc.

Il existe déjà un cadrage dans plusieurs régions ainsi qu'un guide national qui a été produit en 2005. Aujourd'hui, **le CBNBP souhaite proposer un cahier des charges unique sur l'ensemble de son Territoire d'agrément (TAG)[10]** – les délégations régionales du Conservatoire botanique se heurtent à la même problématique. La rédaction et la diffusion du document sont prévues en 2018.

Structuration des données

La structuration des données est l'un des objectifs les plus importants de ce cahier des charges. Le principe serait de demander aux animateurs de site de renseigner une unique table, avec présence de champs obligatoires et d'autres facultatifs. Cette table comporterait trois catégories de champs : les champs relatifs au site (CD_EUROPE, nom du site, opérateur, etc.), les champs relatifs à la station (identifiant unique de l'objet, observateur, date d'observation, etc.), et les champs relatifs à l'habitat (numéro de l'habitat, pourcentage de recouvrement, etc.).

Le document de référence à utiliser pour produire des cartes sera le Référentiel phytosociologique d'Île-de-France du CBNBP[11].

[10]Le territoire d'agrément du CBNBP porte sur les régions Centre, Champagne-Ardenne, Bourgogne et Île-de-France
[11]Le Référentiel phytosociologique des végétations d'Île-de-France est disponible sur le site du CBNBP : http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/ressources.jsp

Processus de réalisation des cartographies

Le cahier des charges décrira le processus de réalisation des cartographies :
1- Réalisation de la cartographie : réalisation d'une typologie du site, prospection, digitalisation des polygones et saisie des champs, confection des cartes
2- Gestion des données : transfert de la couche géographique au CBNBP et du fichier de métadonnées, intégration de la carte dans une couche centralisée (CBNBP), intégration des données dans la base de données « Habitat » du CBNBP, restitution régulière des informations à la DRIEE, au ministère (rapportage).

Dans ce processus, la validation des données est très importante. Le CBNBP souhaite qu'elle se fasse à différents niveaux :
- en amont : lors de la phase de réalisation d'une typologie du site
- en cours de réalisation de la cartographie : au moment de la digitalisation des polygones et de la saisie des champs
- avant l'intégration : lors du transfert de la couche géographique au CBNBP
- en continu : actualisation au gré des évolutions des référentiels (syntaxonomie, interprétation des habitats). La base de données habitats permet ces actualisations sans perdre la donnée d'origine.

Conclusion

Le CBNBP serait l'organe centralisateur de ce travail : il validerait, centraliserait et restituerait les données. Il est très important ensuite que le commanditaire d'un travail de cartographie fournisse le cahier des charges à l'opérateur retenu et que l'usage de l'outil soit inscrit dans le marché.

Ensuite, se pose la question de l'intégration des cartes réalisées hors cadre Natura 2000 (RNN, RNR, etc.) sur une même couche d'information géographique. Selon moi, le maximum de données doit être intégré dans ce travail de centralisation.

Échanges avec la salle

De la salle (Claire BINNERT)
Cette carte doit-elle servir au CBNBP à mettre en place sa base « Habitat » ?

Jérôme WEGNEZ
Le CBNBP dispose déjà d'une base de données « Habitat ». L'objectif de ce cahier des charges est d'harmoniser sur l'ensemble du territoire la structuration des données, pour pouvoir les intégrer dans notre base.

Thierry FERNEZ
Nous avons environ 100 000 données dans la région Île-de-France. Le but est de pouvoir confronter les données provenant de différentes sources, souvent très hétérogènes, avec notre base, de les valider et de ressortir un jeu de données final unique, notamment pour le rapportage

De la salle (Violaine MESLIER, animatrice du site Natura 2000 « La Bassée »)
L'objectif ultime de ce travail n'est-il pas de mettre en place une cartographie dynamique qui serait consultable ?

Jérôme WEGNEZ
Nous voudrions tendre vers cela, mais il n'est pas certain que l'on puisse aboutir à une cartographie dynamique consultable sur internet. L'idée serait éventuellement d'envoyer chaque année aux animateurs une couche actualisée.

Thierry FERNEZ
L'objectif à terme est effectivement de développer un outil dynamique sur le réseau Natura 2000. Toutefois nous n'avons pas aujourd'hui les moyens suffisants pour mettre en place un outil dynamique consultable en ligne.

Jérôme WEGNEZ
L'idée serait que les animateurs puissent télécharger une couche actualisée tous les ans sur le site de la DRIEE.

Thierry FERNEZ
Le problème que posera l'actualisation des cartographies sera de savoir quelle version fait foi. C'est la cartographie la plus récente qui nous intéresse, mais ce n'est pas celle-ci qui figure dans le DOCOB et donc que l'on retient comme officielle.

De la salle (Arnaud LEDOUX)
Pour la DDT, l'important est de disposer de données récentes pour arriver à identifier et à localiser les habitats intéressants sur le département.
S'agissant de l'actualisation des cartes, il me semble que les cartographies du DOCOB des Coteaux et boucles de la Seine datent : elles ont été élaborées pour des habitats qui ont dû évoluer. Le fait d'actualiser la donnée chaque année peut permettre de mieux orienter un acteur dont le projet qu'il envisage est susceptible d'avoir un impact sur un site Natura 2000. On ne peut pas éluder des données récentes parce que le DOCOB est antérieur.

Thierry FERNEZ
On ne peut pas pour autant écarter la cartographie officielle du DOCOB.

De la salle (Arnaud LEDOUX)
La cartographie officielle du DOCOB est la première porte d'entrée pour les porteurs de projet ; ensuite nous sommes là aussi pour leur signaler les données plus récentes qui peuvent exister.

Thierry FERNEZ
Que préférez-vous : que l'on vous transmette une couche avec les dernières données actualisées, une couche avec toutes les données existantes, ou une couche intermédiaire avec les dernières données actualisées et les données du DOCOB ?

Jérôme WEGNEZ
Une compilation de toutes les données me semble pertinente et plus facile à réaliser. L'idée est de fournir l'ensemble des informations sur une même couche à l'animateur qui, ensuite, se servira des données dont il aura besoin, avec éventuellement l'appui du CBNBP.

De la salle (Lucile RAMBAUD)
Il faut que les données actualisées soient mises à disposition des COPIL, traduites dans Cettia et formalisées dans les DOCOB. La connaissance que les animateurs ont de leur site doit être partagée et être utilisée aussi par les porteurs de projet, les collectifs, l'administration, etc. Les données et cartographies actualisées pourraient être annexées au DOCOB.

Sylvie FORTEAUX
C'est déjà le cas pour certains sites Natura 2000.

Pauline HERBERT
Nous préconisons effectivement de garder la mémoire de la donnée en plus de mettre à jour les DOCOB. C'est ce que permettent effectivement de faire les annexes.

De la salle (Olivier MARCHAL, PNR de la Haute vallée de Chevreuse)
Pour le massif de Rambouillet, nous disposons pour la seule thématique des landes de la carte d'origine du DOCOB, de la carte intermédiaire des réserves biologiques de l'ONF et des cartes d'ensemble du CBNBP, soit trois couches différentes. Il est parfois impossible d'aboutir à une carte en compilant les données existantes.

Jérôme WEGNEZ
En effet, la compilation de données hétérogènes peut s'avérer impossible et il est parfois préférable de repartir d'une nouvelle carte.

Thierry FERNEZ
Le CBNBP a digitalisé des cartographies qui n'existaient que sur papier ou sur Illustrator – ce qui était le cas pour de nombreux DOCOB –, en Système d'information géographique (SIG). Néanmoins, tous les anciens DOCOB ne seront pas dans la compilation.

De la salle (Violaine MESLIER)
Pour la Bassée, nous disposons de cartes à l'échelle de la commune réalisées en 2014 et 2015 et de cartes sur la réserve qui datent de 2014. Refaire une carte à l'échelle du site Natura 2000 serait idéal, mais cela exige de dépenser encore de l'argent pour une partie du site.

Jérôme WEGNEZ
Pour la Bassée, il serait peut-être pertinent de compléter l'information qui existe déjà. Cela étant, je garde en mémoire l'exemple de Céline Przysiecki qui aurait gagné du temps en repartant sur une nouvelle cartographie.

Céline PRZYSIECKI
J'ai dû compiler des données qui n'étaient pas à la même échelle.

Jérôme WEGNEZ
Je pense qu'il faut faire un diagnostic initial de l'état des cartographies existantes, de leur qualité, de la partie du territoire qu'elles couvrent, etc., pour voir ce qui peut être conservé et ce qui a besoin d'être actualisé. Le fait d'avoir toutes les informations sur une même base permettra de faire ce diagnostic initial.

De la salle (Claire BINNERT)
La cartographie sert aussi à mettre en œuvre les mesures du DOCOB : s'il n'est pas nécessaire de la refaire sur le site parce que les enjeux sont connus, on peut s'intéresser aux zones qui ne sont pas touchées par le DOCOB. Par ailleurs, l'actualisation de la cartographie est importante parce qu'elle est aussi un outil réglementaire pour les porteurs de projet.

Les actions en cours ou à venir du CBNBP

Jérôme WEGNEZ
Le CBNBP travaille, depuis 2015, sur les landes d'Île-de-France. Les deux premiers volets ont été finalisés (le diagnostic et le protocole d'évaluation de l'état de conservation des habitats 4010 et 4030[12]). Le troisième volet, sur la gestion conservatoire de ces habitats, est presque terminé, mais nous voudrions intégrer un retour d'expérience des animateurs – un questionnaire[13] leur a été adressé dans ce but.

Le Conservatoire travaille également sur le protocole d'Évaluation de l'état de conservation (EEC) pour les landes (4010 et 4030). Pour faciliter la saisie et permettre des comparaisons entre sites, un tableau de saisie a été créé. Le protocole a été expérimenté sur les massifs de Fontainebleau et de Rambouillet.

Dans la continuité du travail réalisé sur les landes, le CBNBP poursuit l'étude sur les habitats agropastoraux : en 2017, travail sur les pelouses calcicoles (6210) et sur les pelouses des dalles calcaires (6110) ; en 2018, travail prévu sur les pelouses calcaires des sables xériques (6120) et sur les dunes intérieures avec pelouses ouvertes à *Corynephorus* et *Agrostis* (2330) ; en 2019, travail prévu sur les prairies à *Molinia* sur sols calcaires (6410), tourbeux ou argilo-limoneux et sur les prairies maigres de fauche de basse altitude (6510).

Sont prévus également : en 2017, une réactualisation de la cartographie des pelouses calcaires du Gâtinais ; en 2018-2019, une réactualisation de la cartographie de la Vallée de l'Epte.

N'hésitez pas à solliciter le CBNBP via Sylvie Forteaux à la DRIEE.

[12]Ces travaux sont téléchargeables sur le site de la DRIEE :
http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/les-landes-d-ile-de-france-a3002.html
[13]Le formulaire est accessible en ligne :
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdpiyB_KPBmYgLycwuSBUB3c2Ua99TqRvvmYaNVuOuBovbMFg/viewform?usp=sf_link

Étude expérimentale des continuités écologiques du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis (DO)

Mehdi AZDOUD
Animateur du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis, Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

Le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis

Le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis est constitué de 15 entités, réparties sur l'ensemble du département. Le parc du Sausset en est l'une des plus grandes entités (200 ha). Le site a été créé en 2006 et le DOCOB validé en 2011. La particularité du site est que chaque entité fait l'objet d'un plan de gestion (outil plus précis que le DOCOB).
La Trame verte et bleue (TVB) y joue un rôle majeur puisque ces réservoirs de biodiversité seraient fortement impactés en cas de rupture des corridors. En particulier, les espèces Natura 2000 qui ont conduit au classement du site ne pourraient pas survivre si les continuités n'étaient plus fonctionnelles.

Les 15 entités du site Natura 2000 sont gérées par le Département (en bleu dans la figure 8), l'AEV (en vert) ou la commune concernée (en orange).

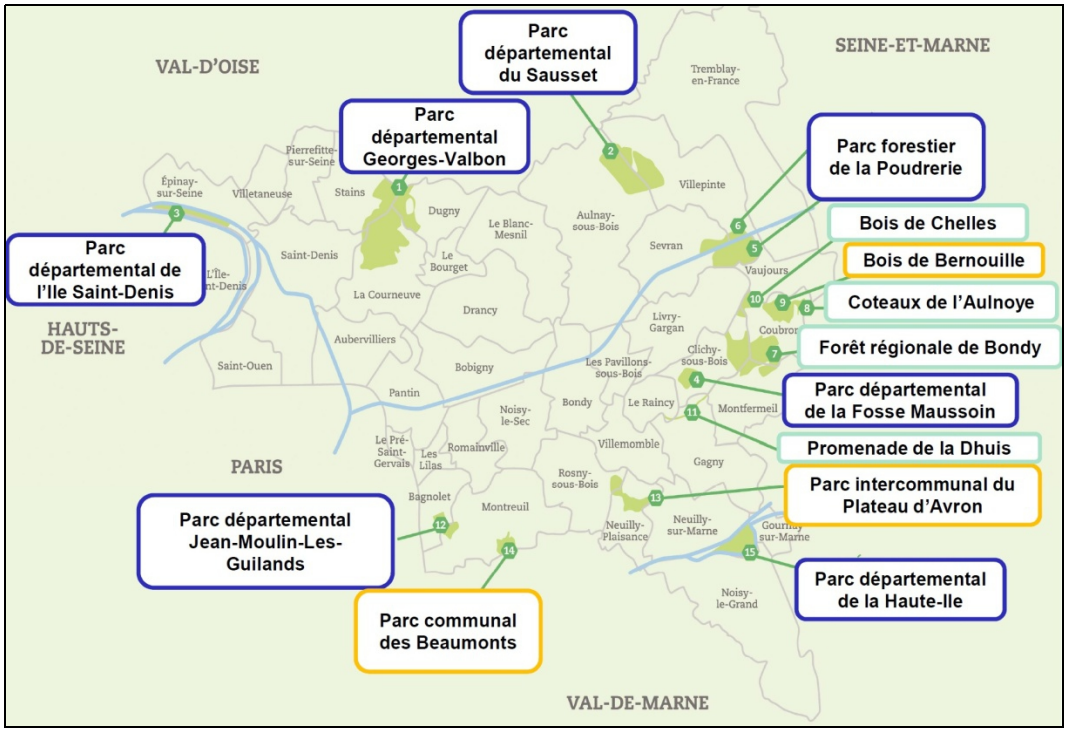

Figure 8 – Le multisite Natura 2000 de Seine-Saint-Denis

Le site s'étend sur 1 757 ha. Il est très fragmenté et est le seul multisite européen entièrement situé en zone urbaine dense. Il accueille 12 millions d'usagers par an. **Malgré cette fréquentation, il abrite une diversité d'oiseaux de faible effectif : 12 espèces Natura 2000 (Blongios nain, etc.)** et d'autres plus communes.

L'étude des continuités écologiques sur le département de la Seine-Saint-Denis

En 2016, le bureau d'études ECOTER a étudié les continuités écologiques sur le département. Les objectifs de ce travail étaient de :
- identifier les zones de transit des oiseaux Natura 2000 et les points éventuels de blocage
- définir les zones de noyaux et les zones secondaires d'activité
- proposer des mesures simples visant l'amélioration de la TVB.

Pour ce faire, ECOTER a étudié la Sterne pierregarin, le Martin-pêcheur, le Blongios nain et le Butor étoilé (espèces des milieux humides), ainsi que le Pic noir, le Pic mar et la Bondrée apivore (espèces des milieux forestiers). Ont été ajoutées à l'étude des espèces compagnes, c'est-à-dire des espèces qui ont des écologies assez proches de celles des espèces Natura 2000, mais qui sont plus facilement observables.

La méthodologie de mise en œuvre de l'étude

Cette étude, expérimentale, a montré un certain nombre de limites : les effectifs faibles des espèces cibles (raison de l'ajout des espèces compagnes), la caractérisation complexe des corridors dans une zone urbaine dense, ainsi que des limites liées à l'observation (bruit, déplacement en milieu urbain, etc.).

Ont été prises en compte des données des bases de données existantes de 2013 à 2016 (Observatoire départemental de la biodiversité urbaine – ODBU –, Faune IDF et Cettia) et des expertises d'ECOTER de 2015 et 2016. À partir de ces données, des hypothèses ont été établies sur les corridors empruntés par les espèces cibles.

Pendant l'année, ECOTER a réalisé 30 passages sur le site Natura 2000 et en dehors. Le bureau d'études possède par ailleurs une très bonne connaissance du site. Il savait donc où positionner les points d'écoute et d'observation et a prévu différents protocoles pour un dispositif efficace[14].

Les résultats obtenus

<u>Le Blongios nain et le Butor étoilé (espèces compagnes : Héron cendré et Aigrette garzette)</u>
En couplant les données de terrain avec la connaissance de la TVB, des zones noyaux (zones de reproduction) ont été identifiées, à la fois dans et en dehors du site Natura 2000, ainsi que des zones secondaires (zones relais ou de dispersion). À partir des points d'observation, ECOTER a déterminé des lignes suivies par les espèces Natura 2000 ou par les espèces compagnes (cf. figure 9).

[14]Le dispositif prévoyait des parcours systématiques pour rechercher et repérer les oiseaux visuellement, localiser les zones d'activité et couvrir efficacement l'ensemble des grandes entités éco-paysagères définies ; des points d'écoute et d'observation diurnes d'une à deux heures pour les oiseaux en déplacement depuis un poste fixe et pour déterminer les principaux axes de transit potentiels ; et des points d'écoute et d'observation plus ponctuels de 10 à 20 minutes offrant davantage de mobilité et permettant, en plus d'observer les oiseaux en déplacement, de déterminer les secteurs d'activité des espèces

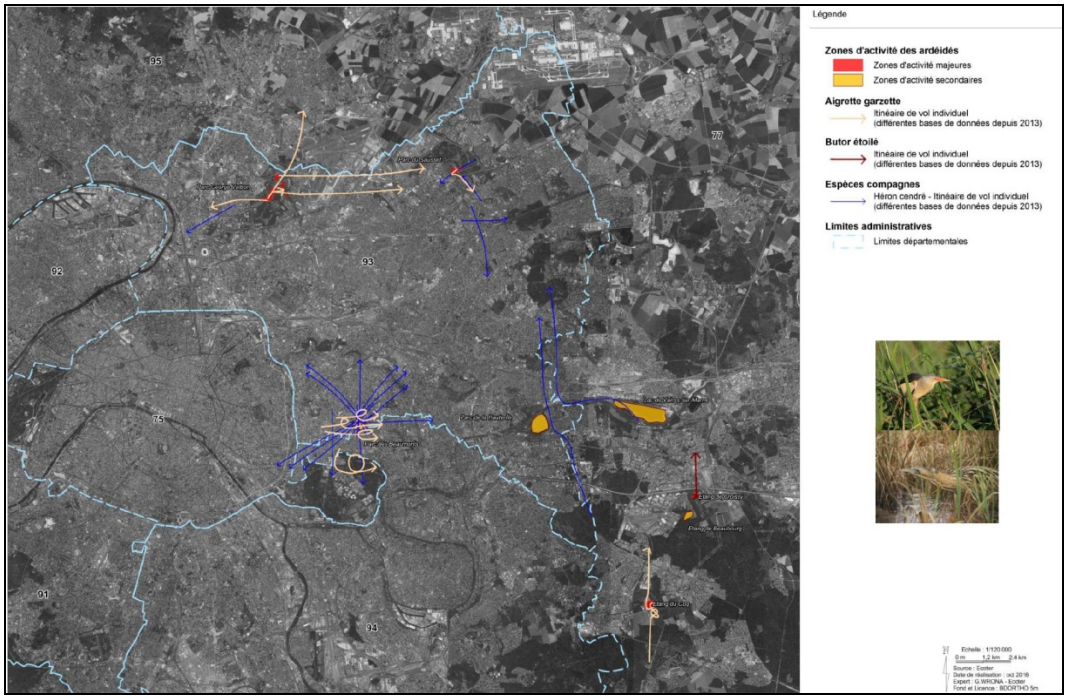

Figure 9 – Carte d'observation des lignes suivies par le Blongios nain, le Butor étoilé et leurs espèces compagnes

Plusieurs hypothèses ont été émises à partir des observations :
- des passages directs ont été observés entre le parc Georges-Valbon et le parc du Sausset, alors que d'autres individus semblaient plutôt aller vers le nord du département
Hypothèse 1 : le Butor étoilé et le Blongios nain passent plutôt par le Val-d'Oise, car ces deux espèces n'ont pas la capacité de réaliser de longs vols au-dessus d'une zone urbaine dense ; *a priori* ces deux espèces transitent par ce corridor qui suit des rus et des bassins, alors que les espèces compagnes exploitent plutôt la plus courte distance pour relier les deux parcs
- des passages d'Aigrettes garzettes entre le parc Georges-Valbon et le parc des Chanteraines
Hypothèse 2 : peu d'éléments relais se trouvant sur ce passage, il est très peu probable que le Butor étoilé et le Blongios nains empruntent ce chemin qui a donc été classé comme corridor secondaire pour ces espèces
- des jeunes en recherche de territoire ont été observés sur le parc départemental de la Haute-Île
Hypothèse 3 : la Marne serait l'unique porte d'entrée sud du département pour ces espèces.

Globalement, ces déterminations sont très hypothétiques parce que les observations n'ont pas directement concerné le Blongios nain et le Butor étoilé et parce que ces espèces, à la différence des espèces compagnes, ne peuvent pas traverser des zones urbaines denses.
<u>La Bondrée apivore (espèce compagne : Buse variable)</u>
Parmi les zones noyaux identifiées, figurent des sites connus de nidification de l'espèce (Bois de Bernouille, Bois Saint-Martin).

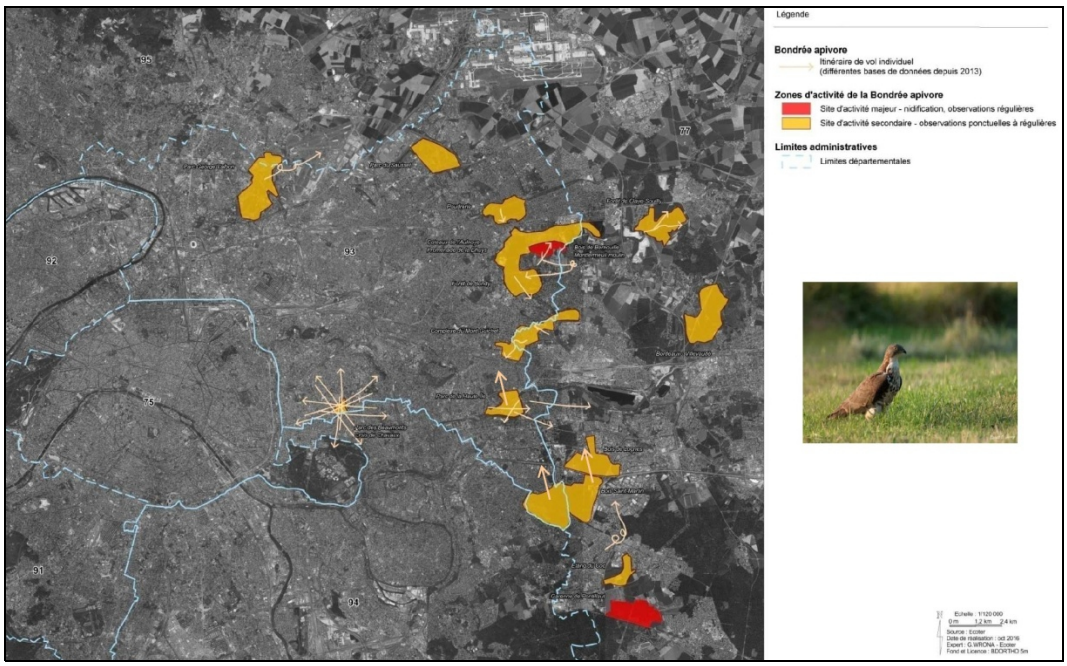

Figure 10 – Carte d'observation des lignes suivies par la Bondrée apivore et son espèce compagne

Plusieurs hypothèses ont été émises à partir des observations :
- de nombreuses directions ont été empruntées par l'espèce à partir du parc des Beaumonts, car il correspond à une zone de migration active. D'autres déplacements semblent se concentrer sur un couloir qui correspond à des zones très fortement boisées.
Hypothèse 1 : du parc forestier de la Poudrerie au Bois Saint-Martin un corridor évident et assez fonctionnel est constitué, d'autant que la Bondrée apivore est plus influencée par la présence des milieux que par la distance qui séparent les massifs boisés
- de nombreuses Bondrées apivores ont été observées entre le département de Seine-Saint-Denis et celui de la Seine-et-Marne au niveau de la forêt de Claye-Souilly
Hypothèse 2 : ce passage constitue un corridor fonctionnel, mais qui semble relativement fragilisé par la présence de carrières et donc de perturbations pour l'espèce
- D'autres continuités, à l'intérieur du site Natura 2000, semblent facilement abordables par la Bondrée.

Globalement, l'espèce est très présente sur l'est du département qui constitue une continuité majeure, même si cette continuité est moins fonctionnelle au nord du parc forestier de la Poudrerie. La Bondrée apivore n'est pas du tout dépendante des éléments relais : elle peut parcourir de longues distances.

En synthèse, certains corridors semblent évidents, notamment la Marne et les massifs forestiers qui sont encore connectés. Des corridors secondaires sont dépendants d'éléments relais et par conséquent fragiles. Les corridors aériens sont quant à eux très difficiles à déterminer. Deux questions se posent : la fragilité de ces corridors aura-t-elle un effet sur les espèces Natura 2000 de Seine-Saint-Denis, et quid de la capacité d'adaptation des espèces à l'habitat urbain ?

Enfin, l'étude propose 14 mesures d'aménagement pour améliorer la fonctionnalité des continuités écologiques.

De cette étude, le Département ressort avec l'idée de plusieurs perspectives de travail ou d'amélioration :
- récolter des informations beaucoup plus précises sur les espèces (direction de vol, etc.)
- mettre en place des formations Natura 2000 sur le territoire pour élargir le réseau d'observateurs
- maintenir et améliorer les zones de noyaux – un défi majeur au regard des nombreux projets qui fleurissent en Seine-Saint-Denis (Jeux Olympiques, gares du Grand Paris Express, etc.)
- préserver et renforcer les continuités existantes.

Il serait intéressant également à l'échelle départementale de travailler avec les communes pour les former aux enjeux de Natura 2000 et collecter le maximum de données, pour créer une sorte de Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) mais pour les espèces Natura 2000.

Le parc départemental du Sausset

Le parc départemental du Sausset est un exemple concret de la situation difficile dans laquelle le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis se trouve. En effet, il est entouré de voies départementales et nationales et coupé en deux par la ligne de RER B. Par ailleurs, des projets d'aménagement émergent autour du site : l'usine PSA fermée mais fortement minéralisée, le projet EuropaCity (avec la suppression de 80 ha de terres agricoles), une Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Tremblay qui se construit au niveau des dernières zones agricoles du département, la proximité de l'aéroport, etc. **Le parc semble avoir vocation à devenir une enclave au milieu de ces projets. Comment les espèces Natura 2000 s'adapteront-elles à cette évolution de l'espace ?**

Échanges avec la salle

De la salle (Arnaud LEDOUX)
Les 80 ha d'EuropaCity font partie d'une ZAC de 300 ha qui sera entièrement urbanisée, avec seulement 60 ha dédiés aux espaces verts. Au nord, un carré vert de 400 ha, protégé au Schéma directeur régional d'Île-de-France (SDRIF), restera en revanche.

Parc départemental du Sausset depuis les prés carrés (source : S. Forteaux, DRIEE)

Conclusion

Sylvie FORTEAUX
Je vous remercie pour ces échanges particulièrement riches dont on peut retenir notamment :
- l'importance de la concertation, dans l'extension des périmètres de sites mais aussi dans la nécessaire réactualisation des DOCOB (révision ou simple mise à jour) ;
- l'appui du Conservatoire botanique aux animateurs dans le cadre de sa convention avec la DRIEE ; cette dernière a besoin d'être informée des questions que les animateurs se posent pour mieux dimensionner le financement de cette mission d'appui du CBNBP ;
- le service qu'offre le CBNBP dans son travail de centralisation des données et de protocoles de validation ;
- l'appropriation nécessaire, par les animateurs, de la hiérarchisation des habitats ; ce travail sur les habitats génériques pourra être décliné dans un second temps vers des habitats élémentaires ;
- l'importance du lien entre les animateurs, les DDT et la DRIEE à la fois pour caler les financements dans le cadre de l'animation et des contrats Natura 2000, pour échanger en matière d'évaluation des incidences, et faire remonter les éléments pour les rapportages, plus particulièrement dans le cadre des mesures de gestion.

N'hésitez pas à remplir le questionnaire de satisfaction pour un retour sur la journée et des sujets à aborder pour les prochaines rencontres.
Des exemplaires de la brochure "Natura 2000 en Île-de-France-Préservons la biodiversité" sont à votre disposition, elle est destinée à toute personne qui souhaite se sensibiliser à la démarche Natura 2000, elle est également téléchargeable sur : http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/brochure-natura-2000-en-ile-de-france-preservons-a2342.html.

Après le déjeuner pris dans cette salle, la journée se clôture par une visite guidée de l'entité « Parc du Sausset » des sites de Seine-Saint-Denis, conduite par Damien Sevelinge, gestionnaire du Parc et Mehdi Azdoud, animateur Natura 2000. Cette visite permet d'approcher les différents milieux du parc, particulièrement riches et variés, d'appréhender les mesures de gestion différenciées, ainsi que les contrats Natura 2000 mis en œuvre.

Vers le bocage – parc départemental du Sausset (source : S. Forteaux , DRIEE)

Sigles

AEV : Agence des espaces verts
AFB : Agence française pour la biodiversité
ANVL : Association des naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau
ARB : Agence régionale pour la biodiversité
ASP : Agence de services et de paiement
ATEN : Atelier technique des espaces naturels
CBNBP : Conservatoire botanique national du Bassin parisien
COPIL : Comité de pilotage
CRP : Comité régional de programmation
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
DEB : Direction de l'eau et de la biodiversité
DHFF : Directive habitats-faune-flore
DOCOB : Document d'objectifs
DOM : Département d'Outre-mer
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DRIAAF : Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
EEC : Évaluation de l'état de conservation
EIC : Espèce d'intérêt communautaire
EIN : Évaluation d'incidences Natura 2000
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FSD : Formulaire standard de données
HIC : Habitat d'intérêt communautaire
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
MAA : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
MAE : Mesure agro-environnementale
MNHN : Muséum national d'Histoire naturelle
MTES : Ministère de la Transition écologique et solidaire
ODBU : Observatoire départemental de la biodiversité urbaine
ONF : Office national des forêts
PAC : Politique agricole commune
PDR : Programme de développement rural
PNR : Parc naturel régional
PSG : Plan simple de gestion
RNN : Réserve naturelle nationale
RNR : Réserve naturelle régionale
SDRIF : Schéma directeur régional d'Île-de-France
SINP : Système d'information sur la nature et les paysages
SNPR : Service nature, paysages et ressources
SRCE : Schéma régional de cohérence écologique
TAG : Territoire d'agrément
TVB : Trame verte et bleue
UE : Union européenne

ZPS : Zone de protection spéciale
ZSC : Zone spéciale de conservation

Annexe – liste des présents

Journée Natura 2000 du 01 12 2017

Prénom – Nom	Organisme
Jean-Denis BERGEMER jd.bergemer@fdc77.fr	Fédération Départementale des Chasseurs de Seine et Marne
Sylvain MAHUZIER sylvain.mahuzier@orange.fr	Fédération Départementale des Chasseurs de Seine et Marne
Jeanne LAVIALLE jlavialle@aev-iledefrance.fr	AEV Ile de France
Audrey GARCIA a.garcia@anvl.fr	ANVL
Louis ALBESA albesa.louis@orange.fr	ANVL
Violaine MESLIER violaine.meslier@espaces-naturels.fr	AGRENABA
Véronique BORGNE natura2000@federationpeche77.fr	Fédération de Pêche de Seine et Marne
Anne SUY Anne.suy@paysdelourcq.fr	Communauté de Commmunes du Pays de l'Ourcq
Julien GODON Reserve@saint-quentin-en-yvelines.iledeloisirs.fr	RNN de St-Quentin-en-Yvelines
Maria VILLALTA maria.villalta@naturessonne.fr	NaturEssonne
Camille HUGUET camille.huguet@naturessonne.fr	NaturEssonne
Céline PRZYSIECKI c.przysiecki@pnr-vexin-francais.fr	PNR du Vexin Français
François HARDY f.hardy@parc-naturel-chevreuse.fr	PNR de la Haute Vallée de Chevreuse
Olivier MARCHAL o.marchal@parc-naturel-chevreuse.fr	PNR de la Haute Vallée de Chevreuse
Jean-Pierre GALERNE Jean-pierre.galerne@onf.fr	ONF de Seine et Marne
Sandrine MILANO sandrine.milano@onf.fr	ONF de Seine et Marne
Valérie DELAGE valerie.delage@onf.fr	ONF des Yvelines
Amélie ROUX zh-idf@snpn.fr	SNPN
Gilles CHERIER cherier.gilles@aesn.fr	A.E.S.N. Ile de France
Claire BINNERT claire.binnert@crpf.fr	CRPF CENTRE – Délégation Ile de France – Centre
Bruno MERIGUET bruno.meriguet@insectes.org	Office Pour les Insectes et leur Environnement - OPIE
Olivier PAIKINE olivier.paikine@lpo.fr	Ligue pour la Protection des Oiseaux – LPO Ile de France
Julien DAUBIGNARD Jdaubignard@cd-essonne.fr	Conseil Départemental de l'Essonne
Mehdi AZDOUD mazdoud@seinesaintdenis.fr	Conseil Départemental de Seine Saint Denis
Maryline BARRÉ mbarre@seinesaintdenis.fr	Conseil Départemental de Seine Saint Denis
Damien SEVELINGE dsevelinge@seinesaintdenis.fr	Conseil Départemental de Seine Saint Denis

Journée Natura 2000 du 01 12 2017

Prénom – Nom	Organisme
Céline RICHARD **crichard@seinesaintdenis.fr**	Conseil Départemental de Seine Saint Denis
Stéphane GALLOIS **sgallais@seinesaintdenis.fr**	Conseil Départemental de Seine Saint Denis
Jérémy LE RAY **jeremy.le-ray@iledefrance.fr**	CRIF
Arnaud LEDOUX **Arnaud.ledoux@val-doise.gouv.fr**	DDT du Val d'Oise
Jérôme WEGNEZ **jerome.wegnez@mnhn.fr**	Conservatoire botanique – CBNBP
Thierry FERNEZ **thierry.fernez@mnhn.fr**	Conservatoire botanique – CBNBP
Aurélie VIEILLEFOSSE **aurelie.vieillefosse@developpement-durable.gouv.fr**	DRIEE – Direction
Lucile RAMBAUD **lucile.rambaud@developpement-durable.gouv.fr**	DRIEE - SNPR
Gisèle CLERVIL **gisele.clervil@developpement-durable.gouv.fr**	DRIEE – SNPR
Fatma AOUICI-GLOUBI **fatma.aouici-gloubi@developpement-durable.gouv.fr**	DRIEE - SNPR
Stéphane LUCET **stephane.lucet@developpement-durable.gouv.fr**	DRIEE - SNPR
Sylvie FORTEAUX **sylvie.forteaux@developpement-durable.gouv.fr**	DRIEE - SNPR
Jean-Marc BERNARD **Jean-marc.bernard@developpement-durable.gouf.fr**	DRIEE - SNPR
Manuelle RICHEUX **manuelle.richeux@developpement-durable.gouv.fr**	DRIEE – SNPR
Pauline HERBERT **pauline.herbert@developpement-durable.gouv.fr**	MTES/DGALN/DEB/ET5